

RÈGLEMENT SOLISTE CORNEMUSE

Article 1 Ce concours s'adresse aux solistes de cornemuse écossaise inscrits avant la date limite fixée par SONERION Penn ar Bed. Aucune inscription ne sera acceptée passée la date fixée sur le formulaire.

Les concurrent(e)s devront utiliser une cornemuse écossaise en si bémol ou éventuellement en do . Le concours de solistes cornemuse est constitué de 7 catégories déterminées en fonction de l'âge et du niveau d'expérience des concurrents ainsi que 2 catégories en « Piobaireachd ».

En - 12 Les concurrents peuvent se présenter avec 1 seul bourdon ténor en fonctionnement, néanmoins l'utilisation de 2 bourdons (basse et ténor) est à prioriser.

Les catégories A sont proposées aux solistes confirmés.

Les catégories B sont proposées aux solistes débutants ou moins expérimentés.

Un(e) concurrent(e) ne peut se présenter à la fois dans les catégories A et B.

Les concurrent(e)s peuvent se présenter dans une ou toutes les épreuves liées à leur catégorie.

Les concurrent(e)s peuvent choisir de se présenter dans une tranche d'âge supérieure pour l'ensemble des épreuves, mais ne peuvent, dans ce cas, se présenter également dans leur tranche d'âge d'origine.

Le concurrent(e) ayant été classé(e) 1er dans la catégorie B lors de précédents concours organisés par SONERION Penn Ar Bed doivent obligatoirement se présenter en catégorie A s' il demeure dans la même tranche d'âge.

Article 2 Catégories et répertoires à présenter (Voir tableau)

Article 3 Les décisions du jury sont sans appel. Le non-respect du règlement par un concurrent pourra être sanctionné par le déclassement de ce dernier

Article 4 Afin de faciliter l'évaluation des concurrent(e)s, il leur est demandé de fournir au jury, avant le début des épreuves, les partitions des pièces proposées en musique écossaise.

Article 5 Un(e) candidat(e) qui se trouverait dans une impossibilité imprévue de participer aux épreuves auxquelles il (elle) s'est inscrit(e) se doit de prévenir SONERION Penn Ar Bed avant le début de celles-ci. SONERION Penn Ar Bed se réserve le droit de refuser l'inscription à un futur concours qu'elle organise si un(e) candidat(e) ne respecte pas cette clause.

Le trophée Ti Ar Sonerien/McCallum récompensera les meilleurs solistes de -15 ans A et -20 ans A en musique bretonne, écossaise et Piobaireachd . Voir règlement du trophée sur <https://www.sonerien.com/trophee>

Catégories et répertoires à présenter:

-12 ans	Musique Bretonne	Marche ou mélodie ou danse bretonne. Durée de la prestation: 3 minutes maximum.	
<i>né(e) après le 27/05/2011</i>	Musique Écossaise	Une marche (tous types) à 2 parties ou un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties	
- 15 ans B	Musique Bretonne	Marche ou mélodie ou danse bretonne. Durée de la prestation: 3 minutes maximum.	
<i>né(e) entre le 27/05/2008 et le 27/05/2011</i>	Musique Écossaise	Une marche (tous types) à 2 parties ou un hornpipe à 2 parties ou Une jig à 2 parties	
- 15 ans A	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. Durée de la prestation: 4 minutes maximum. dont au moins la moitié composée de danse.	Trophée McCallum Ti Ar Sonerien
<i>né(e) entre le 27/05/2008 et le 27/05/2011</i>	Musique Écossaise	Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	
- 20 ans B	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche ou d'une mélodie et d'une danse. Durée de la prestation: 4 minutes maximum. dont au moins la moitié composée de danse.	
<i>né(e) entre le 27/05/2003 et le 27/05/2008</i>	Musique Écossaise	Une marche (tous types) à 4 parties ou Un hornpipe à 4 parties et Une jig à 4 parties	
- 20 ans A	Musique Bretonne	Suite de musique bretonne composée d'une marche, d'une mélodie et d'une danse. Durée de la prestation: 5 minutes maximum. dont au moins la moitié composée de danse.	Trophée McCallum Ti Ar Sonerien
<i>né(e) entre le 27/05/2003 et le 27/05/2008</i>	Musique Écossaise	Suite composée d'une Marche, d'un Strathspey et d'un Reel de compétition comportant chacun 4 parties au minimum	
Piobaireachd -15 ans	<i>né(e) après le 26/06/2007</i>	Chaque concurrent devra interpréter une pièce de son choix. Il est demandé de jouer, au minimum , le thème et les 2 premières variations. Le sonneur achèvera sa prestation en rejouant, la première ligne du thème.	Trophée McCallum Ti Ar Sonerien
Piobaireachd -20 ans	<i>né(e) entre le 26/06/2002 et le 25/06/2007</i>	Chaque concurrent devra interpréter une pièce complète de son choix.	

RÈGLEMENT QUATUOR CORNEMUSE

Article 1 :

Le concours est ouvert aux ensembles instrumentaux de quatre sonneurs de cornemuse (tous types de cornemuses admis) inscrits avant la date limite fixée par SONERION Penn Ar Bed.

Article 2 :

Les candidats devront présenter une suite d'une durée de 5 à 7 min maximum pour la catégorie A et entre 3 et 5 min pour la catégorie B. Le répertoire constituant la suite est libre.

Un descriptif de la suite et une présentation du quatuor devront être fournis à SONERION Penn Ar Bed une semaine avant la date du concours (dactylographiés SVP). L'accord pourra être revu

sur scène dans la limite de 3 min.

La participation à plusieurs quatuors et/ou à plusieurs suites est acceptée.

Article 3 :

Les juges seront nommés par SONERION Penn Ar Bed.

Critères de jugement :

- respect de l'instrument (justesse de l'accord, technique)
- intérêt musical de la suite présentée (respect d'un style, originalité des arrangements)
- respect des temps d'accord et de prestation impartis
- les membres du quatuor primé se verront remettre un prix.

Article 4 :

En cas de 1er ex aequo c'est le quatuor ayant été classé 1er par le plus grand nombre de juges qui se verra remettre le 1er prix.